

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 108

présenté par
M. Germain

ARTICLE 2

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Le critère »

les mots :

« La limite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.